

SNPREES



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

**Syndicat National F.O.
des Personnels de Recherche
et Etablissements d'Enseignement Supérieur**

Syndicat d'Ille et Vilaine

Le 20 Octobre 2011 : élection au Comité Technique de Rennes 2

Pour assurer la pluralité de la représentation syndicale

Votez FORCE OUVRIERE

**Le syndicat qui défend les revendications
de tous les personnels**

Le SNPREES-FO présente une liste de 14 collègues syndiqués et non syndiqués de Rennes 2 qui participent à la défense de nos conditions de travail et de nos statuts.

Ce document fait le bilan de quatre années de travail syndical à l'université Rennes 2.

*Pour toute demande de précisions, vous pouvez contacter les représentants FO :
Philippe Prigent, Evelyne Bigot et Rita Godet.*

POUR DÉFENDRE VOS DROITS

EN TOUTE INDEPENDANCE FACE AU PRESIDENT ET AU MINISTERE

PERSONNELS TITULAIRES

**POUR DEFENDRE VOS STATUTS
DE FONCTIONNAIRES**

PERSONNELS NON-TITULAIRES

**CONTRE TOUT LICENCIEMENT,
POUR ETRE MAINTENUS EN POSTE
ET POUVOIR ETRE TITULARISES**

Pourquoi voter FO ? Quel est l'enjeu pour les personnels ?

Dans la nouvelle loi de 2010, la représentativité d'un syndicat est conditionnée à avoir un élu au CT. Dans le cas contraire, un président d'université peut décider de ne plus reconnaître et de ne plus recevoir le syndicat. Cette loi très régressive a reçu le soutien de toutes les confédérations syndicales, sauf FO.

Dans tous les secteurs professionnels, ce dispositif va empêcher les salariés d'être représentés par le syndicat de leur choix. C'est la démocratie qui est remise en cause !

Pour assurer la pluralité de la représentation syndicale, VOTEZ FO

1- Audiences auprès du président de l'Université

Lors des audiences avec les présidents successifs (M. Gontard puis J.E. Gombert), le syndicat FO a rappelé qu'il entend rester un syndicat, en exprimant les revendications des personnels.

Nous ne concevons pas le rôle de notre syndicat SNPREES-FO comme une aide à la direction de l'université pour choisir les services où il faudrait « tailler dans le lard ». FO n'entrera pas dans cette logique qui conduit à opposer entre eux les personnels, les services, les départements ou les UFR.

Par contre, si l'Université est pauvre - comme l'a souligné le Président actuel - si Rennes 2 n'a pas les moyens d'assurer ses missions, le syndicat FO est prêt à le soutenir auprès du Ministère pour demander les postes et les moyens nécessaires.

Réforme de la « notation-évaluation »

Lors de la première audience avec le président Gontard, la délégation FO a rappelé son opposition à la réforme « évaluation-notation ». FO défendra tous les collègues qui sont en désaccord avec leur note, en particulier quand la note attribuée ne tient plus compte de l'ancienneté.

Cette nouvelle « évaluation » - qui doit devenir la base des promotions - n'a rien à voir avec ce qui existait auparavant pour certains corps. Sur la base d'entretiens individuels entre l'agent et son supérieur hiérarchique, on n'apprécie plus la « manière de servir » [Statut Général de la Fonction Publique] conformément aux fonctions du corps d'appartenance, mais l'implication de l'agent et ses résultats dans le cadre des « objectifs » fixés lors de l'entretien précédent.

La « réforme de la notation-évaluation », c'est l'individualisation de la carrière et du salaire des personnels, et la destruction des droits collectifs contenus dans le statut. Dès l'origine, le SNPREES-FO s'est opposé à sa mise en place et demande son retrait.

Personnels IATOS de catégorie C

Le SNPREES-FO a souligné les dangers du « repyramidage » des emplois IATOS qui risque de conduire à la disparition du recrutement de personnels de catégorie C au profit d'une « externalisation » des tâches vers le privé.

FO demande le maintien du recrutement sur des postes de catégorie C, qui permet de recruter sur postes statutaires dès les premières qualifications (CAP, BEP) ou même sans qualification.

PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) Université Européenne de Bretagne

FO a rappelé au Président que la création d'un PRES pose un problème fondamental : ce qui est dedans, aura droit à un financement, au maintien des postes, etc. et ce qui est en dehors, sera condamné à déperir. La logique des PRES, exposée dans la « Loi pour la Recherche » que FO condamne, c'est une logique de tri et d'élimination.

La mise en place des PRES s'accompagne d'un nouveau mode de gouvernance universitaire où les Présidents sont dotés de prérogatives accrues qui, dans le cadre d'une nouvelle autonomie des universités, leur permettent une gestion "musclée" des personnels, pour partie sous contrat temporaire. Le ministère qualifie de « sur-encadrement » ou « sous-encadrement » tout écart par rapport à la moyenne nationale des Universités, sans rapport avec les besoins réels.

FO demande le maintien et l'augmentation des postes et des crédits à hauteur des besoins.

Réforme LMD et ses conséquences

Le syndicat FO a exposé au Président les conséquences concrètes de la réforme LMD sur les enseignements et le calendrier universitaire à Rennes 2.

La réforme LMD a substitué des diplômes locaux (définition des maquettes université par université, bien que les diplômes aient un « label » national) aux diplômes nationaux. **C'est la destruction du lien diplômes nationaux = salaires garantis, dans les Conventions Collectives (privé) comme dans les Statuts (Fonction Publique).**

La réforme LMD a généré une multiplication des « Unités d'enseignements » et une augmentation du nombre total d'heures d'enseignement, tout en diminuant le nombre d'heures reçu par chaque étudiant.

Mais cette augmentation n'est pas accompagnée d'un accroissement des moyens correspondants, ce qui a entraîné un déficit budgétaire de 1 Million d'Euros pour Rennes 2. Il y a maintenant disjonction entre le nombre d'heures d'enseignement qui devrait être assuré et le financement de l'Etat. Les Universités devraient trouver des ressources pour combler la différence, ce qu'elles cherchent à faire par différents moyens : augmentation des droits d'inscription, dévalorisation du travail des enseignants ...

A Rennes 2, cette situation a conduit, dans certains cas, au « déclassement » de Cours Magistraux en Travaux Dirigés. FO juge ce déclassement inacceptable : rien ne saurait justifier qu'un Cours Magistral soit considéré comme un TP. Le CM d'un enseignant-chercheur est défini par son contenu, donc par un travail de préparation lié à la recherche, qui ne dépend pas du nombre d'étudiants qui y assistent.

Le syndicat FO n'accepte pas le travail gratuit ni cette « flexibilité » du travail, et demande le respect des répartitions CM-TD-TP.

Dévalorisation - Forfaitisation des heures d'enseignement

Le Conseil d'Administration de l'Université Rennes 2 a décidé le 30 mai 2008 dans un document « **règles de fonctionnement pédagogique** » qu'un *"nombre minimal de 10 étudiants est requis pour ouvrir une formation, quel que soit son type (mention, spécialité, parcours, filière, enseignement « optionnel », enseignement de langue, etc.)"*. Ce document de cadrage précisait que certaines formations *"pourront néanmoins être ouvertes si la politique et la carte de formation le justifient ; leur mode de rémunération relèvera alors d'un forfait global"* et que :

"Un cours magistral sera donc rémunéré sur la base du TD et un TD sur la base du TP".

Le 1^{er} juillet, le représentant titulaire du SNPREEES-FO au CTP qui avait demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour, recevait la réponse suivante de la part du Président Gontard: « *Le document "règles de fonctionnement pédagogique" va faire l'objet d'un réexamen en Conseil d'Administration. Pour l'instant, le projet de moduler le paiement des Cours Magistraux en fonction du nombre d'étudiants a été annulé, mais il est évident que la mise en place du Comité Technique Paritaire impose désormais une discussion et un avis avant passage devant le CA pour tout ce qui concerne les personnels.* ».

La situation créée par cette décision du CA n'est pas acceptable :

* avec la forfaitisation, certains collègues verraient leur rémunération passer de 135 heures à 85 heures équivalent TD, à charge annuelle constante !

* la qualité d'un enseignement se mesure-t-elle à l'Audimat ? Que devient la recherche ??

* presque toutes les disciplines peuvent être demain touchées si cette "forfaitisation" était maintenue !

Le SNPREES-FO réaffirme que :

- * les enseignants-chercheurs ne sont pas responsables de la suppression des options de langues dans les lycées, qui tarit le potentiel étudiant dans de nombreuses disciplines.
- * les enseignants-chercheurs ne sont pas responsables de la mise en place du LMD avec sa kyrielle d'options et de parcours qui déstructure nos enseignements.
- * les enseignants-chercheurs ne sont pas responsables du rationnement du budget de l'Etat (21 millions d'heures non financées par l'Etat lors du passage au LMD)
- * les enseignants-chercheurs refusent un enseignement au rabais pour les étudiants
- * **les enseignants-chercheurs veulent le maintien de toutes les spécialités prévues dans l'offre de formation**
- * **les enseignants-chercheurs veulent continuer à faire de la recherche, publier et organiser des colloques**
- * **les enseignants-chercheurs veulent le maintien de leur statut de fonctionnaire avec des garanties nationales sur le paiement des heures en présence d'étudiants.**

2- Interventions au Comité Technique Paritaire de Rennes 2

- **Bibliothèques** : lors du premier CTP (1^{er} juillet 2008), FO a demandé l'abandon du projet d'extension des horaires de travail pour les personnels de la bibliothèque, qui a été retiré.
- **Mandat des élus** : Dans le règlement intérieur du CTP, le représentant FO a fait inscrire la possibilité pour les suppléants de prendre la parole. FO a obtenu la suppression de l'article sur l'obligation de réserve, au nom de l'impératif pour les élus de rendre compte de leur mandat.
- **PRAG et PRCE** : en ce qui concerne la gestion du personnel enseignant, le représentant FO a fait passer un amendement permettant aux PRAG et PRCE de bénéficier des mêmes avantages, en ce qui concerne les préparations aux concours, que pour les Cours Magistraux de master.

Cotation des postes BIATOS

La cotation des postes est liée à la mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR). La part Fonctions serait liée à la nature du poste occupé, qu'il faudrait donc coter. Ce système profondément injuste ne peut que se traduire par une mise en concurrence des personnels. Une telle concurrence n'aurait comme bénéfice que de démotiver encore d'avantage les personnels ; en réalité, si l'université publique fonctionne encore, c'est que parce que les personnels vont bien souvent au delà de leurs attributions (quelle que soit la fonction BIATOS ou enseignants).

Force Ouvrière est opposé à la mise en place de la PFR. Dès le premier groupe de travail, le syndicat FO a dénoncé la mise en place d'une "cotation" des postes BIATOS par Rennes 2.

Maintien des Postes Enseignants-Chercheurs

Seuls des enseignants-chercheurs peuvent assurer les deux missions principales de l'Université, la Recherche et l'Enseignement. Rennes 2 n'est pas et ne doit pas devenir une Ecole Berlitz !

Au CTP de décembre 2010, le SNPREES-FO est intervenu pour le maintien de tous les postes nécessaires, en particulier contre la suppression de postes au sein des départements de Portugais et de Russe, et a voté contre le schéma proposé par la direction de l'Université.

Seul le SNPREES-FO est intervenu pour défendre les postes nécessaires. Par ailleurs, au sein du Conseil d'Administration, une partie des représentants élus ont justifié leur suppression, y compris par leur vote, certains essayant d'opposer les collègues et les départements entre eux. Est-ce le rôle d'un syndicat ?

3- Communiqués

Communiqué du 5 février 2010

Quel avenir pour les UFR dans le cadre de l'autonomie des Universités ? Que se passe-t-il à Rennes 2 ?

Les récentes propositions de modification du fonctionnement des UFR à l'Université Rennes 2 sont préoccupantes. Fin 2009, un Comité de Pilotage, désigné par le Conseil d'Administration, a proposé une refonte complète des conseils d'UFR et de leur bureau.

Pour le SNPREEES-FO, la proposition d'inclure des "membres de droit" aux côtés des "membres élus" tend à remettre en cause un aspect démocratique de nos institutions universitaires. Cette proposition consistait à ajouter aux membres élus (PR, MCF, BIATOS et étudiants) et aux membres extérieurs, tous les directeurs de département et directeurs d'unités de recherche en tant que "*membres de droit*". On arriverait alors à des Conseils d'UFR dont près de la moitié des membres ne seraient pas élus.

Pour Force Ouvrière, les Conseils d'UFR ne sont pas des Conseils d'Administration (en majorité nommés).

Les Conseils d'UFR doivent respecter la collégialité universitaire pour assurer un équilibre entre disciplines ; les meilleures conditions de travail dans le respect des droits statutaires de chacun ; la représentativité et la liberté d'expression des élus des personnels de toutes catégories.

Cette proposition met en cause la démocratie au sein des institutions universitaires, au moment où la loi LRU dote de nouveaux pouvoirs des Présidents « libres et responsables » et des Conseils d'Administration qui seront tentés de contourner les droits et garanties nationaux contenus dans les statuts des personnels (BIATOS, PRAG, PRCE et ITA des EPST), ainsi que les droits et garanties nationaux des personnels contractuels.



Déclaration du SNPREEES-FO au CTP du 28 septembre 2010

Vers quoi l'université est-elle en train de basculer en cette rentrée 2010 ?

Il y a le basculement du logo de l'université. Il y a surtout le basculement des droits et les conditions de travail des personnels ... quoique les deux basculements ne soient peut-être pas sans rapport.

Considérons d'abord le basculement du logo de l'université. Selon ses promoteurs, il s'agirait apparemment de donner une "image dynamique" de l'université. Les gourous de la « communication » nous expliquent sans rire que ce logo est censé "mettre en valeur une université qui assume pleinement sa dimension régionale au sein de l'UEB". En ce qui nous concerne, à Force Ouvrière, nous restons attachés à l'université laïque et républicaine ... avec ou sans logo.

Il y a surtout le basculement des droits et des conditions de travail des personnels ... Le SNPREEES-FO conteste les décisions prises de manière unilatérale par la présidence de l'Université depuis plusieurs mois, sans aucune information des organisations syndicales (en tout cas pas la nôtre) sur ces sujets qui concernent le statut et les conditions de travail des personnels :

Non renouvellement de contrats de personnels vacataires. Cela concerne y compris des personnels ayant exercé à l'Université pendant 3 à 5 ans et ayant donné entière satisfaction. FO demande que tous les personnels exerçant sur des besoins permanents soient maintenus et que tous les postes statutaires nécessaires soient attribués pour la titularisation de ces personnels.

Notre syndicat FO soutient les collègues qui s'indignent et demandent l'abandon de la nouvelle charte graphique et de ses "avatars", porteurs de préjugés et de caricatures des cultures du monde, en opposition complète avec les missions d'une université ouverte et intelligente. Par exemple, pourquoi faut-il que le département d'espagnol soit représenté par une paire de cornes aux yeux des collègues du monde entier ; pourquoi faut-il que l'avatar du département de portugais soit la copie d'une publicité pour le Porto Cruz, cliché dépassé et qui ignore que la langue Portugaise est parlée sur 5 continents ?



On pourrait en rire si cela n'avait donné lieu à des dépenses considérables au profit d'une agence privée. On peut aussi s'interroger sur le sens profond de cette opération : ne s'agit-il pas d'une opération de communication subliminale pour promouvoir une "université virtuelle" en utilisant des personnels précaires pour développer des cours en ligne ? Le SNPREEES-FO demande le maintien de la priorité aux enseignements en présentiel, avec des personnels statutaires (Professeurs, Maîtres de Conférences, PRAG, PRCE).

La vision comptable qui prévaut depuis la mise en place de la LRU conduit à brève échéance à liquider TOUS les départements qui ne sont pas rentables en nombre d'étudiants, sans tenir compte de la recherche, du nécessaire développement des connaissances ni même du rayonnement international des équipes.



L'indépendance syndicale pour s'opposer au démantèlement

Le syndicat FO demande l'application intégrale du référentiel d'équivalences pour les enseignants-chercheurs et les enseignants, quelles que soient les conditions particulières du lieu ou de la discipline des collègues.

Les postes libérés par les départs en retraite doivent être maintenus.

Nous attendons des réponses précises sur chacun de ces points et l'ouverture d'une négociation sur les revendications des personnels de toutes catégories.

4- Bibliothèques Universitaires

HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES

Les représentants du personnel FO participent aux tables rondes organisées par la présidence sur les extensions d'horaires. Ils restent fidèles au mandat que leur ont confié les collègues :

- **Pas d'augmentation des horaires après 19 h,**

car cette situation mettrait la majorité des agents dans l'impossibilité de conjuguer leur vie professionnelle et leur vie familiale

Les personnels sont favorables à l'ouverture de salles de travail avec connexion Internet et surveillance par des personnels dont c'est le métier de surveiller, ce qui correspond à la demande des étudiants.

En outre, **le SNREES-FO réaffirme sa demande sur le volontariat** : FO demande à l'Université de respecter les accords qui avaient été établis il y a dix ans, stipulant :

- que tout travail en dehors des horaires normaux se fasse uniquement sur la base du volontariat
- que les récupérations se fassent par rapport aux règles négociées en vigueur à Rennes 2.

A l'heure actuelle, les représentants FO participent toujours aux discussions sur le sujet. Le Président a affirmé qu'il n'imposera rien contre la volonté des personnels.

A suivre donc !

PRIMES DES PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES

Les représentants FO sont intervenus à la Présidence de l'Université Rennes 2 pour obtenir une augmentation des primes des personnels de bibliothèques.

- 1) en demandant la séparation de la prime de sujétion spéciale et de l'IAT dans le calcul global du régime indemnitaire, ce qui est plus conforme aux règles de la fonction publique
- 2) en demandant une augmentation du taux IAT à 4,3.

Cette revendication a abouti grâce à la mobilisation des personnels. Elle représente une augmentation importante pour les personnels de catégorie C : les magasiniers ont ainsi bénéficié d'un presque doublement de l'IAT.

Dans cette négociation, FO a assumé toute sa responsabilité et a respecté le mandat que lui avaient confié les personnels.

Le SNPREES-FO fera connaître cette avancée à toutes les bibliothèques universitaires.



5- Manifestations

En 2009, la mobilisation des universitaires et l'action syndicale indépendante ont interdit à la Ministre d'aller au terme du processus de destruction des statuts de 1984. FO était présent dans les AG et a organisé la montée à Paris pour le retrait de cette contre-réforme.

La loi LRU sur l'autonomie des Universités – dont FO revendique l'abrogation – implique la restructuration profonde des universités et de la recherche : fusions contraintes d'UFR, suppression d'antennes IUFM, désassociations d'Unités Mixtes de Recherche. Des disciplines et des pans entiers de la recherche sont menacés de disparition.

La loi LRU a doté les Présidents « libres et responsables » de nouveaux pouvoirs. Avec les Conseils d'Administration, ils sont tentés de contourner les droits et garanties nationaux contenus dans les statuts des personnels (BIATOS, PRAG, PRCE et ITA des EPST), ainsi que les droits et garanties nationaux des personnels contractuels.

6- Revendications FO dans le futur Comité Technique de Rennes 2

- a) Respect de la visite médicale tous les 5 ans (annuelle pour les métiers à risque)
- b) Mise en place d'une cellule Handicap
- c) Maintien et amélioration de l'Action Sociale
- d) Maintien des garanties sur l'ouverture des bibliothèques
- e) Bilan de l'application du référentiel des activités « enseignants-chercheurs »
- f) Un poste de titulaire pour chaque fonction permanente.

ADHEREZ au SNPRES-FO

-Syndicat indépendant et inter-catégoriel-
BIATOS, Enseignants, Enseignants-Chercheurs,
ITA, Chercheurs, personnels des CROUS.

➤ Comment se syndiquer ?

En contactant le syndicat départemental ou en remplissant le bulletin ci-joint.

✂ -----

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e).....

Demeurant :

Code Postal : Ville : Téléphone :

Établissement : Corps :

Déclare adhérer au SNPRES-FO

Signature

Date

